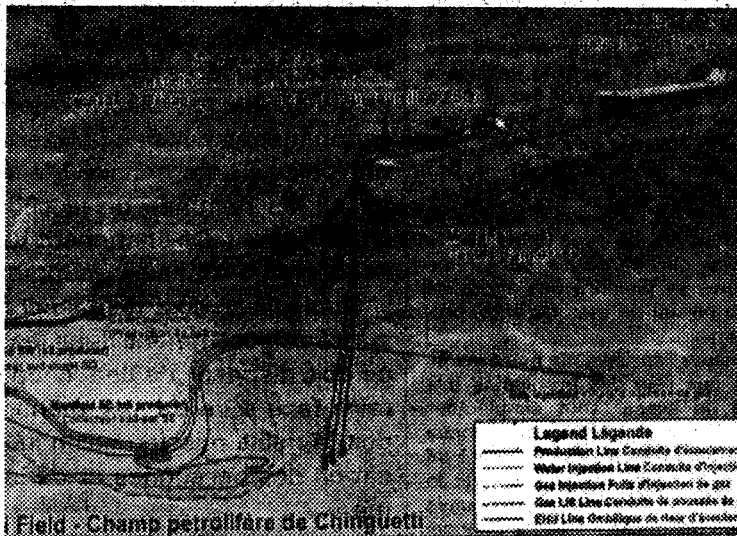


Pétrole

Signature des contrats de partage de production

Par cet acte de signature des contrats de partage de production, le différend entre les autorités mauritaniennes et la société australienne Woodside est définitivement clos et la coopération est relancée sur de nouvelles bases mutuellement avantageuses.

C'est le 6 juin que le ministre de l'Énergie et du Pétrole, M. Mohamed Ali Ould Sidi Mohamed et le consortium de sociétés parrainées par Woodside ont signé le document de contrats de partage de production pétrolière.

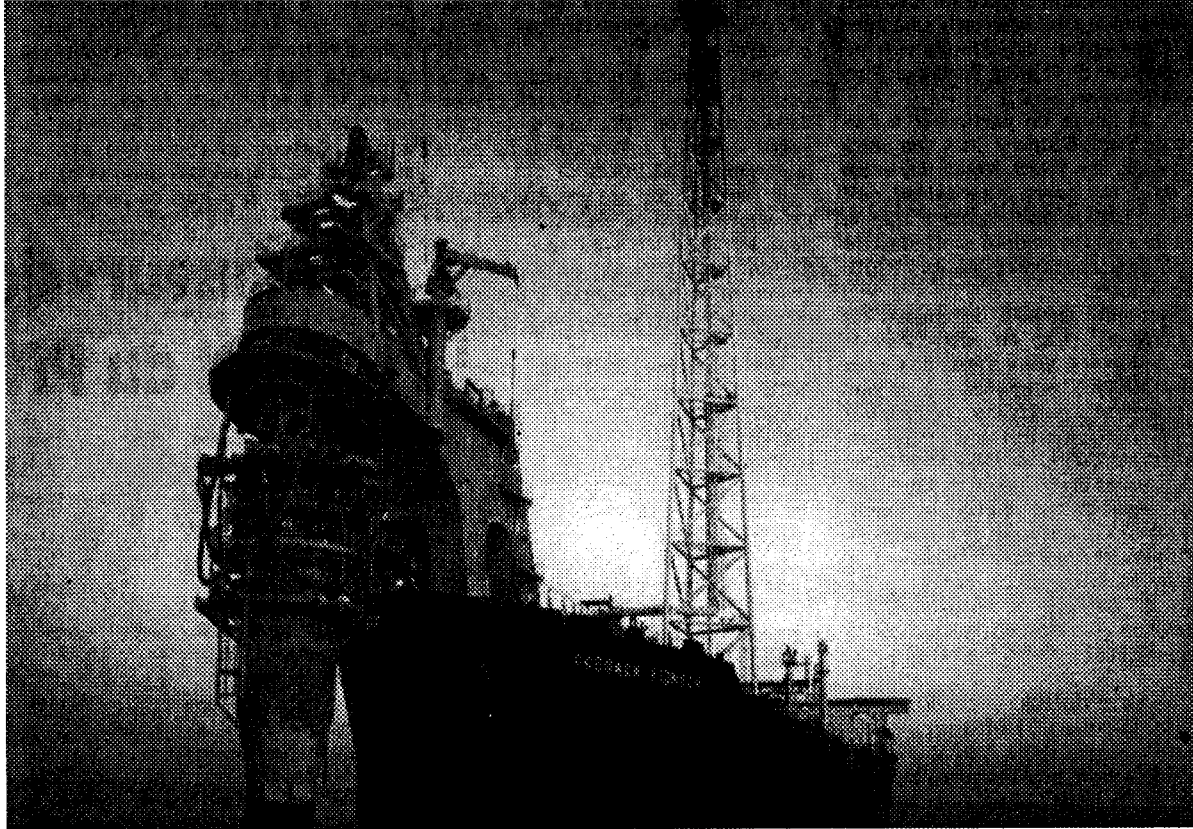


Suite page 3



Signature des contrats de partage de production

Ces contrats signés traduisent dans les faits les accords signés le 25 mars passé à Dubaï sur les 4 contrats de partage de production objet d'avenants litigieux. Notons que les contrats signés restent équilibrés et autorisent les deux parties à revenir aux termes des contrats initiaux qui permettront à notre pays d'engranger un bonus exceptionnel de 100 millions de dollars. Ce pactole sera versé dans le fonds national des hydrocarbures dans les semaines à venir et introduisent, par ailleurs, des règles de répartition de la production qui permettent au pays d'avoir plus de ressources en cas de hausse des prix du pétrole. Les retombées financières sur l'exploitation du pétrole pour le pays sont estimées à 350 millions de dollars dont 50 millions ont déjà été versés sur le compte du fonds national des hydrocarbures au titre du premier trimestre d'exploitation. On s'en souvient, le chef de l'Etat, le colonel Ely Ould Mohamed Vall, avait crié au vol du peuple en dénonçant à la télévision les 4 avenants signés par ses prédécesseurs et qu'il a jugé illégaux. Du coup, il les déclarait nul et non avenue et menaçait de porter l'affaire devant une juridiction internationale au cas où une solution à l'amiable respectant les intérêts du pays n'était pas trouvée avec woodside. Ainsi, la bataille était



engagée alors que les deux partenaires discutaient discrètement à l'abri

des regards et des oreilles indiscretes pour tenter de s'entendre. En fait, on

ne s'y trompait pas à Nouakchott-Info, que la partie mauritanienne et woodsi-

de étaient condamnées à trouver une solution à l'amiable, nous l'avions déjà écrit, car ni l'un ni l'autre n'avaient intérêt à la rupture. D'autant que dans ce litige, Nouakchott jouait sa crédibilité au plan national et international et devait tout faire pour trouver un accord, tandis que woodside que l'affaire embarrasse pour lui avoir fait de la mauvaise publicité déjà sur le marché pétrolier, avait investi des sommes colossales (900 millions de dollars) sans avoir commencé l'exploitation. Donc tout concourait à l'entente entre les deux parties. Et c'est ce qui s'est passé quand le colonel Ely Ould Mohamed Vall, annonce par la télévision nationale, dans une brève déclaration, qu'un accord a été trouvé avec la société australienne woodside. Les anciens avenants sont annulés, la compagnie australienne verse à la Mauritanie un bonus de 100 millions de dollars et finance un fonds annuel pour la protection de l'environnement d'un million de dollars. Dès lors, la raison de l'incarcération de Zeidane Ould Hmeida ne s'impose plus pour le chef de l'Etat. Par conséquent, les faits entourant la signature de ces avenants sont amnistiés et l'ancien ministre du pétrole est libéré et accompagné par un cortège de voitures de proches, qui traversent la capitale klaxonnés.

MOUSSA DIOP